

CRER - SERVICE FORMATION

8 rue Jacques Cartier - za de Baussais

79260 La Crèche

n° SIRET : 438 971 392 00032

Votre référent formation : CLEMENT Isabelle

Tél : 05 49 08 99 11

Email : isabelle.clement@crer.info



Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Déclaration enregistrée sous le n°54 79 00695 79 auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes

Participant

Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____
 Téléphone : _____ Email : _____

Structure

Raison sociale : _____
 Nom et prénom du chef d'entreprise : _____
 N° de SIRET : _____ Code NAF : _____
 Adresse: _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____ Email : _____

Objet de la convention

Code formation	Intitulé de l'action de formation	Prix €* / stagiaire

* Le CRER est exonéré de TVA sur la partie formation - article 261-4 du CGI - n° TVA intra communautaire : FR 90 438 971 392

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L. 6313-1 CT soit : *Action, entretien ou perfectionnement des connaissances*

Chaque action de formation est définie par un programme joint en annexe à la présente convention, précisant l'objectif et le contenu de la formation, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action, la sanction et les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action.

Prise en charge financière de la formation : OUI NON

Nom de l'OPCA : FAFCEA CONSTRUCTYS Autre (préciser) :

Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur et du programme de formation fournis en annexes et disponibles sur le site internet du CRER, www.crer.info.

Fait à : Le : Signature :	Cachet de la structure
---------------------------------	------------------------



Pour le prestataire de la formation <i>Denis Renoux, Directeur du CRER</i>

Conditions générales de vente

Contractualisation

La présente convention avec les conditions générales de vente au verso, vaut inscription, elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle est établie en deux exemplaires. Elle est à nous retourner complétée et signée, par email ou par courrier.

Toute inscription doit être accompagnée du paiement d'un acompte (défini dans les chapitres suivants) de la somme due au CRER, pour la totalité de l'action de formation,

En cas de non obtention de la convention avec le paiement de l'acompte de la somme avant la date de la formation le CRER annulera de plein droit la formation

En cas de facturation directe à l'OPCA, joindre la photocopie de la demande de prise en charge. Le stagiaire doit s'assurer du fait que la formation sera effectivement prise en charge

Dans le cas contraire, le stagiaire prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexe

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la catalogue de formation, la durée d'une journée de formation est de 7 heures.

Label Qualité des actions de formation professionnelle :

Le CRER possède le Label "Parcours Formation Durable" , enregistré sous le n°FR-FOR-70.17.0012 auprès de Qualit'Enr.

Tarif

Le prix par participant est indiqué dans chaque libellé de stage proposé sur notre catalogue et sont garantis jusqu'au 31/12 de chaque année.

Nos tarifs ne comprennent pas le coût du repas du midi.

Dossier de prise en charge des frais de formation :

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend ; il lui appartient de faire une demande de prise en charge et de l'indiquer explicitement sur cette convention.

Un justificatif de prise en charge de la formation sera à nous fournir avant le début de la formation.

Annulation ou report de la formation

Par le CRER

Le CRER se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié au stagiaire. Les raisons de cette annulation ou ce report doivent être précisées à l'entreprise.

En cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de la formation.

En cas de réalisation partielle de la formation, le CRER doit rembourser au cocontractant les sommes indument perçues de ce fait.

Par l'entreprise bénéficiaire

L'entreprise peut annuler ou reporter sans frais une formation, si cette annulation ou se report intervient au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

Au-delà de cette date, 30% des frais de stage et frais annexes seront dûs par l'entreprise, à titre de dédommagement, une facturation lui sera faite.

Facturation

Une facture sera délivrée au terme de la formation. Toute session commencée est due dans sa totalité.

Les prix ne couvrent pas les frais d'hébergements et de restauration.

Toute facture est payable au plus tard 30 jours à compter de la date de facturation. Le paiement de cette facture pourra être effectué soit par virement bancaire soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du CRER, les coordonnées seront indiqués sur la facture.

Les paiements seront à effectuer selon les modalités suivantes :

Un acompte de 30% est demandé à l'inscription et les 70 % restants seront facturés à la fin du stage. Toute formation commencée est intégralement dûe.

Attestation de stage

Le CRER adressera au stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation de fin de formation.

Hébergement

L'hébergement n'est pas assuré par le CRER. Une liste d'hôtels peut-être mise à disposition des stagiaires qui le demandent.


Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur.



Litiges



En cas de contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les tribunaux de Niort seront les seuls compétents pour régler le litige.

Référence	Formation	Dates de formation	Choix
MAITRISE DE L'ENERGIE			
MDE08	Étanchéité à l'air des installations électriques RT 2012 et rénovation performante <i>300€ / stagiaire (net de taxes)</i>	30 mars	<input type="checkbox"/>
		26 octobre	<input type="checkbox"/>
MDE09	Hydraulique : conception, mise en œuvre et équilibrage des réseaux hydrauliques <i>650€ / stagiaire (net de taxes)</i>	6 et 7 mars	<input type="checkbox"/>
		19 et 20 juin	<input type="checkbox"/>
		23 et 24 octobre	<input type="checkbox"/>

PHOTOVOLTAÏQUE			
PV01	Générateur Photovoltaïque raccordé au réseau Compétence électrique - QualiPV Elec  <i>780 € / stagiaire (net de taxes)</i> <i>48 € / stagiaire (redevance qualif'enr TTC)</i>	13-14-15 février	<input type="checkbox"/>
		22-23-24 mai	<input type="checkbox"/>
		3-4-5 juillet	<input type="checkbox"/>
		18-19-20 septembre	<input type="checkbox"/>
		27-28-29 novembre	<input type="checkbox"/>
PV02	Photovoltaïque en autoconsommation Dimensionnement, simulation et installation <i>300€ / stagiaire (net de taxes)</i>	9 février	<input type="checkbox"/>
		20 avril	<input type="checkbox"/>
		15 juin	<input type="checkbox"/>
		14 septembre	<input type="checkbox"/>
		7 décembre	<input type="checkbox"/>
PV03	Ingénierie des installations de production photovoltaïque - Qualification OPQIBI 2015 <i>780€ / stagiaire (net de taxes)</i>	10-11-12 avril	<input type="checkbox"/>
		2-3-4 octobre	<input type="checkbox"/>
PV04	Développer le photovoltaïque dans une collectivité Stratégie de développement et suivi d'opérations <i>650€ / stagiaire * (net de taxes)</i>	21-22 mars	<input type="checkbox"/>
		25-26 septembre	<input type="checkbox"/>

EOLIEN			
EOL01	Mise en œuvre d'une installation de Petit Eolien Conception et installation de petit éolien <i>650€ / stagiaire (net de taxes)</i>	6-7 mars	<input type="checkbox"/>
		9-10 octobre	<input type="checkbox"/>

SOLAIRE THERMIQUE			
SOL01	Chauffe-eau solaire individuel Qualisol Cesi  <i>780 € / stagiaire (net de taxes)</i> <i>48 € / stagiaire (redevance qualif'enr TTC)</i>	6-7-8 février	<input type="checkbox"/>
		15-16-17 mai	<input type="checkbox"/>
		11-12-13 septembre	<input type="checkbox"/>
		4-5-6 décembre	<input type="checkbox"/>
SOL02	Système solaire combiné Qualisol Combi  <i>780 € / stagiaire (net de taxes)</i> <i>48 € / stagiaire (redevance qualif'enr TTC)</i>	12-13-14 mars	<input type="checkbox"/>
		16-17-18 octobre	<input type="checkbox"/>
SOL03	Installation solaire thermique de production d'eau chaude sanitaire collective - Qualisol Collectif <i>1150 € / stagiaire (net de taxes)</i> <i>48 € / stagiaire (redevance qualif'enr TTC)</i>	22-23 février et 5-6 mars	<input type="checkbox"/>
		29-30 mai et 7-8 juin	<input type="checkbox"/>
		9-10 et 23-24 octobre	<input type="checkbox"/>
SOL04	Ingénierie des installations solaires thermiques collectives - Qualification OPQIBI 2014 <i>780€ / stagiaire (net de taxes)</i>	24-25-26 avril	<input type="checkbox"/>
		18-19-20 septembre	<input type="checkbox"/>
SOL05	Maintenance d'une installation solaire collective <i>650€ / stagiaire (net de taxes)</i>	23-24 janvier	<input type="checkbox"/>
		3-4 avril	<input type="checkbox"/>
		2-3 octobre	<input type="checkbox"/>

Référence	Formation	Dates de formation	Choix
BIOMASSE			
BIO01	Equipement biomasse – Vecteur Eau Appareils bois raccordés au réseau hydraulique Qualibois Eau 780 €/ stagiaire (net de taxes) 48 €/ stagiaire (redevance qualif'enr TTC)	 13-14-15 février 3-4-5 avril 5-6-7 juin 11-12-13 septembre 6-7-8 novembre	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
BIO02	Equipement biomasse – Vecteur Air Appareils bois indépendant Qualibois Air 780 €/ stagiaire (net de taxes) 48 €/ stagiaire (redevance qualif'enr TTC)	 30-31 janvier et 1er février 10-11-12 avril 12-13-14 juin 18-19-20 septembre 20-21-22 novembre	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
BIO03	Concevoir une chaufferie automatique au bois Conception et dimensionnement 780 €/ stagiaire (net de taxes)	20-21-22 février 13-14-15 novembre	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
BIO04	Conduite de chaufferie automatique au bois Conduite et exploitation de chaufferie automatique au bois 650 €/ stagiaire * (net de taxes)	13-14 mars 20-21 novembre	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
BIO05	Maintenance et entretien des poêles, inserts et chaudières à granulés de bois 650 €/ stagiaire (net de taxes)	27-28 février 30-31 octobre	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

* adhérent CRER, nous consulter pour les tarifs

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉNERGIES RENOUVELABLES

CENTRE REGIONAL
DES ENERGIES RENOUVELABLES

8 RUE JACQUES CARTIER - ZA DE BAUSSAIS
79260 LA CRECHE

TEL. 05 49 08 24 24 - FAX. 05 49 08 24 25

WWW.CRER.INFO

